

Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape

Préavis N° 2017/30

Lausanne, le 10 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite une subvention d'investissement de CHF 1'500'000.- en faveur de la paroisse catholique Notre-Dame pour lui permettre de procéder aux travaux de restauration intérieure de l'église. La demande de subvention se fonde pour cela sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 (al.1 et 2), que : « Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD. Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées¹ ».

2. Préambule

La planification des investissements se fait d'entente avec les autorités ecclésiales, après que ces dernières aient prouvé la nécessité des travaux à effectuer. De 2004 à 2017, les sommes cumulées réservées à l'entretien lourd des églises, réformées et catholiques ensemble, s'élèvent à un total de CHF 10'650'000.-, réparties comme suit, en milliers de francs :

Année	2004	2005	2006 - 2008	2009	2010	2011	2012 - 2014	2015	2016	2017
Montant	2'562	791	-	820	2'447	660	-	720	1'150	1'500
Eglise	Montheron	Notre-Dame	-	Saint-Jacques	Notre-Dame	Croisettes	-	Saint-Rédempteur	Saint-Nicolas	Notre-Dame

¹ RSV - 180.05, loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007.

Des priorités sont ensuite déterminées avec les autorités ecclésiales et les paroisses. C'est ainsi que, jugée prépondérante, la basilique Notre-Dame s'est vu accorder à elle seule 44.45% de l'ensemble des subventions réparties en trois étapes sur 10 ans pour un montant total de CHF 4'738'000.-. La restauration du clocher, jugée urgente, a constitué la première étape² de la rénovation de l'église. Dite rénovation a été rendue possible grâce au crédit voté par votre Conseil en mars 2006. La deuxième étape, qui a aussi reçu les montants octroyés par votre Conseil en novembre 2010, avait trait à la réhabilitation des toitures et des façades³. La dernière étape, qui fait l'objet du présent préavis, concerne les aménagements intérieurs de l'église. En effet, l'absence d'intervention globale depuis 45 ans, voire depuis 75 ans pour certains équipements (chauffage, ventilation, électricité), rend les aménagements intérieurs aujourd'hui obsolètes. En particulier, la mise aux normes de sécurité actuelles et d'économie d'énergie s'avère indispensable.

Le projet de restauration intérieure présenté par le conseil de paroisse Notre-Dame à la Municipalité contient des aspects d'entretien lourd, de transformation et d'amélioration de l'exploitation. Ces derniers ont été requis par les conditions de vétusté du monument, par les besoins formulés par les autorités religieuses, par les analyses effectuées par le conseil de paroisse et par les fidèles, ceci au cours de différentes consultations. Le coût total de l'ensemble de la restauration est estimé à CHF 6'300'000.-. Toutefois, il a été convenu que seuls les travaux de réaménagements intérieurs jugés indispensables seront pris en charge par les pouvoirs publics. Les travaux d'entretien relevant des obligations légales se montent dès lors à CHF 2'250'000.-. De ce montant, la Municipalité s'est engagée à verser une subvention de CHF 1'500'000.-. La différence, soit CHF 750'000.-, sera couverte par une subvention provenant de l'Etat de Vaud au titre des subventions aux monuments historiques. Il reviendra au conseil de paroisse d'effectuer auprès du canton les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette subvention. Le solde du financement, soit CHF 4'050'000.-, sera assuré par la paroisse.

Soucieuse que la restauration d'un bâtiment classé monument historique se déroule dans les règles de l'art, la Municipalité a demandé que le conservateur cantonal des monuments et sites ainsi que la déléguée au patrimoine bâti de la Ville de Lausanne supervisent les travaux. Ils ont été de ce fait intégrés à titre d'experts à la commission de construction.

3. Historique

L'église Notre-Dame de Lausanne avait commencé à être érigée sous le Château cantonal à l'actuelle avenue de l'Université, anciennement dénommée Chemin Neuf. C'était sans compter avec la résistance des cours d'eau de la Louve et du Flon qui, par leurs flots débordants du 2 septembre 1831, ont fissuré irrémédiablement l'édifice, obligeant ainsi le conseil paroissial à reconstruire l'église à un endroit plus docile. L'emplacement formé à l'époque par la propriété Renou, sise au lieu-dit « en Repentens » et le jardin Curtat au lieu-dit « au petit Cazard » s'y prêtait bien. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, dominant le carrefour, l'église est perchée en haut de l'escalier monumental du Valentin.

Construite en tous points identiques au projet précédent par l'architecte Henri Perregaux, lequel a offert gracieusement ses compétences entre 1832 et 1835 pour diriger les travaux, l'église Notre-Dame représente le lieu central de célébration de la communauté catholique de la région lausannoise. Première église catholique construite à Lausanne depuis la Réforme, elle est aussi

² Préavis N° 2005/63 du 15 septembre 2005, BCC n° 15/II du mardi 21 mars 2006, pp 678-683.

³ Préavis N° 2010/37 du 25 août 2010, BCC n° 6/I du mardi 23 novembre 2010, pp 442-451.

un édifice marquant de l'histoire architecturale et urbanistique de la ville. De style néo-classique, l'église Notre-Dame présente un schéma basilical très simple, avec nef et bas-côtés, sans transept. L'importance de l'édifice dans le domaine culturel et patrimonial est confirmée par l'élévation du Valentin au rang de Basilique mineure (1992), et par son classement au patrimoine monumental d'intérêt national, avec la note *1* au recensement (2003).

Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, l'église ne semble pas avoir subi de modifications importantes : travaux divers d'entretien, perfectionnement des installations (orgues en 1862 et 1879, pose de vitraux colorés en 1887, chauffage en 1894, électricité en 1916, etc.) puis, vers la fin du siècle, reprise du décor intérieur (env. 1870-1880).

Ce n'est qu'en 1931-1935, avec le projet de transformation et d'agrandissement conduit par l'architecte Fernand Dumas de Romont qui dessine de nouveaux bancs et des confessionnaux, remanie les sacristies et réalise une nouvelle tribune, que l'église recouvre la physionomie actuelle. Auparavant, en effet, bien que d'assez vastes dimensions, l'église du Valentin faisait une impression fort modeste : il faut l'attribuer au fait que le culte catholique était alors strictement réglementé et que ses édifices ne devaient arborer aucun signe distinctif extérieur. Un massif « oriental » est alors ajouté à la nef, comportant un important clocher néo-roman de 38 mètres de hauteur duquel sonnent cinq cloches depuis 1948.

Un nouveau décor intérieur est également réalisé à l'occasion de ce chantier, dont l'élément marquant est la fresque magistrale mariale de l'abside du chœur représentant une vierge au visage de style byzantin, peinte en 1934 par Gino Severini, célèbre artiste et peintre mosaïste toscan. En 1946, une statue de la Vierge Marie en bois polychrome, conservée durant la Réforme dans une ferme du Gros-de-Vaud, est placée dans l'église. Un dernier chantier d'envergure est entrepris entre 1974 et 1977 par l'architecte Jean-Pierre Fragnière. L'enveloppe extérieure est contrôlée et la couverture de la nef refaite à neuf. A l'intérieur, plusieurs dispositions sont modifiées pour s'adapter aux nouvelles conceptions liturgiques de Vatican II : nouvel autel en remplacement de celui de 1835 (marbrier Louis Doret), aménagement de la chapelle de semaine dans l'espace du chœur, restauration de la fresque de Gino Severini, déplacement des confessionnaux, amélioration de la sonorisation, transformation de l'orgue, restructuration du chœur et réaménagement de l'entrée orientale.

4. Le programme de restauration

Les éléments programmatiques existants ou complémentaires s'inscriront tous dans les gabarits actuels de l'église, leur inscription ne nécessitant aucune transformation volumétrique intérieure majeure, à l'exception du massif oriental de la basilique et, dans une moindre mesure, de l'ancienne sacristie nord-ouest du chevet.

L'entrée orientale. L'entrée orientale de l'église – soit l'entrée depuis le grand parvis – sera reprise en s'inspirant de la distribution tripartite donnée par Dumas à cet accès dans les années 1930 : au centre, un grand « narthex » donnant dans la nef bordé, au nord, par le volume en double hauteur d'un nouveau baptistère (possédant sa propre entrée liturgique depuis le parvis) et au sud par un espace d'accueil. Ce dispositif comprendra également deux groupes d'escaliers menant l'un aux espaces supérieurs de l'église (galerie, tribune et, surtout, clocher), l'autre à d'éventuels futurs espaces de rencontre et d'administration logés dans les étages inférieurs du massif et sous le parvis oriental de l'église.

Le clocher. Les locaux servants, qui font très largement défaut aujourd'hui, seront regroupés et installés dans la souche du clocher, secteur sous-occupé de la basilique. Ils se distribueront dans les trois étages supérieurs de la tour et abriteront le bureau du sacristain, ses dépôts, de larges

garde-robes et des espaces de rangement. Pour rendre praticable cette distribution verticale des fonctions, un ascenseur sera installé dans l'angle sud-est du clocher, reliant le rez-de-chaussée aux cinq étages de la tour.

Oratoire occidental. Le second remaniement des espaces intérieurs de la basilique, beaucoup plus modeste, concerne le petit volume de la sacristie nord-ouest de l'église, utilisé actuellement comme lieu de confession (au rez-de-chaussée) et de garde-robe (à l'étage). Ce bel espace de l'église de 1835 sera établi d'une seule hauteur et deviendra chapelle eucharistique en même temps qu'oratoire, avec accès indépendant et permanent depuis l'extérieur. Faisant pendant au baptistère localisé à l'autre extrémité du bas-côté nord de l'église, l'oratoire eucharistique orientera ce bas-côté, donnant à l'église un second axe liturgique (baptême vs eucharistie), parallèle à la perspective principale de la basilique qui passe par la nef et l'abside.

Nef, avant-chœur et chœur. La nef, l'avant-chœur et le chœur de la basilique, remontant pour l'essentiel au grand chantier d'Henri Perregaux (1832-1835), ne subiront aucune modification volumétrique. Le projet de réhabilitation n'y prévoit que les interventions mobilières et décoratives suivantes :

- une redistribution du mobilier liturgique tout d'abord, dont le trait principal sera un léger recul de l'autel majeur, qui se positionnera désormais à l'extrémité orientale de l'avant-chœur : position significative tant d'un point de vue liturgique (à la frontière de la nef et du chœur) qu'architectural (entre les voûtements de la nef et celui de l'avant-chœur) ou acoustique (utilisation de l'abside comme réflecteur sonore). Le mobilier de la nef (bancs) sera redessiné, permettant une insertion optimale de l'assemblée dans les perspectives de l'église ;
- une mise en valeur des décors Perregaux et Severini ensuite. L'un des souhaits exprimés avec le plus d'insistance par les paroissiens est celui d'un retour à un intérieur simple, clair, proche de celui qui devait être le sien dans la première église de Perregaux. Or cette simplicité des intérieurs originels contredit dans une large mesure le cycle décoratif de la seconde église du Valentin, celle de Fernand Dumas et de Gino Séverini (1931-1935), aux motifs vifs et puissants. A ces deux décors majeurs s'ajoute encore celui de la transformation de Jean-Pierre Fragnère et de Pierre Estoppey (1975-1977), qui rend difficilement reconnaissable le décor des années 1930. L'actuel projet de mise en valeur ne retournera à aucun des trois décors, mais jouera avec eux en les révélant ponctuellement, de manière à fondre ce patrimoine décoratif superposé en une image nouvelle délivrant un message contemporain.

Installations techniques. A l'importante réhabilitation fonctionnelle et liturgique dont il a été question plus haut, s'ajoute enfin un volet technique : les installations de chauffage, d'électricité ou acoustiques actuelles de l'église, n'ayant pas été relevées depuis plus de 40 ans, sont aujourd'hui dans un état de vétusté extrême et coûtent cher à l'entretien. L'attention patrimoniale déployée dans le reste de l'église, sera portée avec la même rigueur sur les aspects techniques de l'intervention : certains dispositifs présentent en effet un intérêt historique indiscutable, tel le chauffage à air chaud installé dans les années 1930 par Dumas qui sera réhabilité. Enfin, les performances thermiques de l'enveloppe seront améliorées, par l'isolation de l'extrados des voûtes notamment.

5. Le devis des travaux

Etabli par l'architecte mandaté par le maître d'ouvrage, à savoir le conseil paroissial de Notre-Dame, ce devis a été ensuite validé par les services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Il est à noter qu'il s'agit du même architecte qui a conduit les travaux des deux restaurations antérieures. Respectueux des délais d'exécution, il est aussi resté dans les montants des devis. La subvention communale ne dépassant pas les 50% du budget global de l'opération, le projet de rénovation de l'église n'est pas soumis au marché public.

Total du coût des travaux	6'300'000.-
Subvention du Canton (Monuments historiques)	750'000.-
Participation de la paroisse Notre-Dame (64.28% du coût total)	4'050'000.-
Subvention de la Ville de Lausanne	CHF 1'500'000.-

Les coûts relatifs au programme général de réhabilitation peuvent ainsi être résumés de la manière suivante :

CFC	Libellé	
1	Travaux préparatoires	744'000.-
	- relevés sondages, travaux préliminaires	744'000.-
2	Bâtiment	4'555'000.-
	- gros-œuvre et aménagements intérieurs	3'024'000.-
	- installations techniques	620'000.-
	- honoraires	911'000.-
5	Frais secondaires	229'000.-
	- frais chantier, échantillons, reproduction	229'000.-
6	Divers et imprévus	315'000.-
	- divers et imprévus	315'000.-
9	Ameublement	457'000.-
	- mobilier	457'000.-
	Total	CHF 6'300'000.-

Les travaux envisagés étant à la fois des travaux d'entretien et des travaux de plus-value, il a été convenu avec la paroisse, pour chaque élément du CFC, la part « entretien » qui sera prise en charge par la Ville de Lausanne. Cette dernière assumera ainsi :

- 24% des travaux préparatoires et ne participera par exemple pas aux travaux liés à la démolition du narthex de la basilique, de l'escalier vers le parvis, des sacristies nord et sud qui relèvent de la plus-value ;
- 41% des travaux sur le bâtiment, en particulier l'isolation et l'étanchéité, les installations électriques et sanitaires, le chauffage et la ventilation, les travaux de plâtrerie de conservation des voûtements et des parois, les travaux de serrurerie, la peinture de la nef et des bas-côtés, la conservation des décors (abside, nef, bas-côtés), les honoraires ;
- 34.5% des frais secondaires ;
- 35% des divers imprévus ;
- 1.8% de l'ameublement.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	50	50	1'100	300	1'500
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	50	50	1'100	300	1'500

Le montant inscrit au plan des investissements 2017-2020 est de CHF 1'500'000.-.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges d'intérêts : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%. Les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 22'700.- par année, à compter de 2018. En fonction de la durée d'amortissement retenue de cinq ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 300'000.-. Les amortissements devraient être réalisés à partir de 2018.

Il n'y a pas d'autres charges de fonctionnement supplémentaires à signaler.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0.0	22.7	22.7	22.7	22.7	90.8
Amortissement	0.0	300.0	300.0	300.0	300.0	1'200.0
Total charges suppl.	0.0	322.7	322.7	322.7	322.7	1'290.8
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	322.7	322.7	322.7	322.7	1'290.8

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/30 de la Municipalité, du 10 août 2017 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement de CHF 1'500'000.- en faveur de la paroisse catholique Notre-Dame afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration intérieure de l'église ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 5013.331 du Secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter